

Département
du
Pas-de-Calais

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE D'ANNAY-SOUS-LENS

Arrondissement de Lens



Yves TERLAT

Maire

Annay, le 1^{er} juin 2020

Je soussigné Yves TERLAT, Maire de la Commune d'Annay, certifie avoir pris la décision de fermer temporairement les écoles maternelles publiques Péri et Pantigny à compter du 2 juin 2020 et jusqu'au 4 juillet 2020.

L'arrêté municipal portant fermeture temporaire des écoles de la Commune d'Annay est consultable sur le site de la commune à l'adresse : www.annaysouslens.fr.

Attestation délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Le Maire

Yves TERLAT

